



**En partenariat avec :**



Séminaire DIRECTIVE 2014/89 du lundi 18 mai 2015 à Boulogne-sur-Mer

Le Campus de la Mer, en partenariat avec le laboratoire de recherche TVES a organisé le lundi 18 mai 2015 un séminaire dédié aux objectifs qu'ouvre la nouvelle directive européenne du 23 juillet 2014 relative à la planification de l'espace maritime.

Il s'agissait d'informer et de sensibiliser les acteurs économiques et politiques sur les enjeux de ce texte et les perspectives qu'il ouvre pour les territoires littoraux de Manche Mer du Nord.

A l'ouverture du séminaire, **Monsieur Roger Durand**, Président de l'Université du Littoral-Côte d'Opale, insiste sur l'intérêt de cette journée pour l'ensemble des acteurs du territoire. Il remercie les diverses personnalités présentes et les partenaires du Campus de la Mer pour leur soutien actif dans cette démarche. Si le Campus de la Mer, à l'initiative de ce projet constitue assurément un pôle de convergence, les enjeux que représente la nouvelle directive caractérisent bien la nécessité d'associer les divers partenaires pour engager une démarche prospective. L'université et ses diverses composantes, le Campus de la Mer et tous ses partenaires ne peuvent qu'être satisfaits d'une telle initiative.

**Monsieur Jean-Michel Chevalier**, de la préfecture maritime Manche mer du Nord, situe le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre de la planification maritime en Manche mer du Nord, en précisant les objectifs et les moyens qui seront développés pour ce faire pour aboutir à une conciliation des usages dans un espace maritime à la fois international et fortement anthropisé.

**Monsieur Haitze Siemers**, de la DG MARE, Commission Européenne, rappelle le rôle moteur de l'Union Européenne sur ce sujet, les objectifs visés et les modalités d'accompagnement instaurés par la DG MARE afin de faciliter la réalisation des objectifs

**Monsieur Frédéric Cuvillier**, Ancien ministre, Député-Maire de Boulogne-sur-Mer, évoque d'abord le contexte historique qui a conduit à intégrer progressivement l'économie de la mer dans les politiques publiques, souligne l'intérêt d'une lisibilité de cette politique en termes de structure administrative, puis développe le contexte des négociations auxquelles il a activement participé. Il souligne les perspectives de cette politique pour cette région maritime de Manche mer du Nord et l'intérêt pour les acteurs d'en être les moteurs.

Le **Professeur Bernard Drobenko** présente le cadre juridique développé par la directive cadre en le situant dans son contexte international et régional, en termes d'objectifs, de cadre territorial d'intervention, de champ matériel au regard de planification en soulignant la latitude dont bénéficient les Etats à cet égard, tout en mentionnant la nécessité d'une démarche à la fois intégrée (au regard des enjeux environnementaux et sociaux) et transversale (en conciliant les secteurs économiques concernés avec les exigences de sécurité et les défis liés à la souveraineté) sur un espace européen nécessairement partagé. Le calendrier et les modalités de mise en œuvre sont aussi présentés.



En partenariat avec :



**Monsieur Christophe Lefebvre** situe précisément les enjeux transfrontières de ce texte, en particulier en Manche mer du Nord et pour le détroit du Pas de Calais, en rappelant que cette approche internalisée s'inscrit bien dans un contexte préexistant qui impose cette concertation, la Convention de Montego Bay, la Convention Oskar. Il précise les modalités de cette coopération rendue nécessaire par la directive 2014/89, en soulignant aussi l'opportunité que représentent ces exigences pour les pays concernés en Manche mer du Nord.

Les travaux se poursuivent par un ensemble de présentations permettant de situer les défis transversaux et sectoriels auxquels seront soumis les acteurs concernés.

Ainsi :

**Monsieur Wulfran Despich**, Vice-Président Mer du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais présente l'engagement du Conseil Régional sur la politique maritime depuis plusieurs années, en s'appuyant notamment sur les compétences territorialisées dont le PMCO constitue un élément focal. Il souligne l'importance que revêt ce nouveau texte et les opportunités qui peuvent en résulter pour cette région maritime au carrefour d'un axe maritime européen et mondial stratégique.

**Madame Charlotte Herman**, de la DG Environnement, Service du milieu marin Eurostation de Bruxelles, rapporte l'expérience d'une coopération transfrontière maritime par les autorités belges. La complexité des usages maritimes, la superposition des activités sur un espace au fond limité, ont conduit à des arbitrages mais aussi à des évolutions déterminées par un processus de concertation élargi.

**Monsieur Jean-François Rapin**, Président de l'ANEL, a rappelé l'intérêt historique des élus du littoral pour le développement des activités économiques en mer. Les perspectives qu'offre ce texte constituent certes une opportunité pour les territoires littoraux, mais elles vont aussi conduire à opérer des choix auxquels ils souhaitent être associés. Dans une région maritime confrontée à des défis spécifiques (sécurité maritime), risques littoraux, le développement des activités économiques doit résulter d'une combinaison judicieuse entre des activités traditionnelles qu'il est impératif de préserver (comme la pêche, activités portuaires) et de nouvelles opportunités (comme les énergies renouvelables). Les élus du littoral sont disposés à s'impliquer pour accompagner les évolutions.

**Monsieur Louinord Voltaire**, enseignant-chercheur en économie à l'Université du Littoral Côte d'Opale, traite des défis de l'évaluation dans la perspective d'une évolution significative des activités économiques en mer. Evoquant les diverses hypothèses de cette évaluation il souligne l'intérêt et les limites des diverses théories en la matière, tout en soulignant la nécessité d'une approche intégrée et globale, encore trop peu développée, permettant de situer à la fois les atouts et les inconvénients de tout développement, afin de limiter les externalités qui caractérisent souvent certaines formes de développement. En présentant les possibilités d'une méthodologie cohérente appuyée par des indicateurs pertinents, intégrant la valeur même des écosystèmes ou de la biodiversité, il offre ainsi



**En partenariat avec :**



aux acteurs économiques et politiques, les outils pour une décision « en connaissance de cause », fondement de toute politique publique.

**Monsieur François Lambert**, du Port Autonome de Dunkerque, se réfère aux enjeux de l'économie maritime tels qu'ils ont évolué dans le temps et que nous pouvons identifier dans les règles construites au fil du temps. Il situe alors la place des ports dans cette économie, leur rôle stratégique en termes de développement maritime certes, mais aussi au regard de leur influence sur « l'inter land ». S'appuyant sur ses diverses expériences professionnelles, il a contribué à l'évolution des règles en la matière pour mieux prendre en compte les enjeux que représente l'économie maritime. Il situe ce faisant les atouts majeurs que représentent les trois pôles portuaires que sont Dunkerque, Boulogne et Calais, ainsi que les ports secondaires qui structurent ainsi cette zone maritime. La planification de l'espace maritime constitue bien un défi pour cette zone maritime qu'il faut percevoir comme une région européenne.

**Monsieur Vincent Herbert**, enseignant-chercheur en géographie humaine à l'Université du Littoral Côte d'Opale, membre du laboratoire TVES, traite des enjeux pour l'activité touristique que permet d'esquisser la nouvelle directive. Partant des atouts et des handicaps de cette activité économique dans le Nord Pas de Calais, il préconise une réelle mobilisation des acteurs, une approche plus intégrée terre/mer afin de répondre aux défis d'une planification qui se doit d'intégrer un domaine caractérisé par la variété des développements possibles, à l'aube d'un changement climatique aux effets inéluctables.

**Monsieur Daniel Grondin**, de Windustry Nord Pas-de-Calais s'attache à présenter les travaux en cours sur les énergies renouvelables maritimes dans cette zone maritime. Il existe un réel potentiel de savoir-faire ; avec des expérimentations et des réalisations opérationnelles significatives valorisées déjà sur des projets externes à la région. Le potentiel de développement de ces énergies dans cette région maritime paraît bien significatif, dans la diversité de leurs techniques. Windustry va bien accompagner le processus de planification pour ce secteur économique, en partenariat avec l'ensemble des décideurs.

**Madame Laëticia Papore**, Service Foncier-Environnement GSM de l'UNICEM, présente les activités extractives de manière générale, puis en Manche mer du Nord. Si la part des extractions marines reste encore faible, la demande de la société doit conduire à un développement nécessaire de cette activité, dont la souplesse en termes de champs prospectés et au regard des techniques d'exploitation, permet une réelle conciliation avec les autres activités en mer. Les schémas présentés se veulent rassurant tant au regard des effets sur l'environnement que des usages partagés de l'espace maritime. La nouvelle directive peut de ce fait constituer une opportunité pour un développement de ce secteur économique.

**Monsieur Jérôme Verny**, de NEOMA Business School (Rouen) traite des transports maritimes. Indissociable de l'activité portuaire, cette activité connaît un réel développement, même si les



**En partenariat avec :**



techniques de transport conduisent à réduire le nombre de passages, alors que les tonnages transportés augmentent. Le transport maritime constitue bien un indicateur de la santé économique d'une région maritime et son « inter land », la crise a affecté, en particulier en Europe cette activité. Au-delà de ces aspects contingents, les échanges mondiaux imposent d'intégrer cette activité économique dans toute planification, ce alors même que les réflexions en cours tendent à en transformer les modalités d'intervention, par exemple avec la perspective de création de plateformes en mer.

Une table ronde, animée par le Pr Bernard Drobenko, permet aux principaux acteurs économiques de situer les enjeux et les perspectives de leur secteur d'activité au regard de ce nouvel instrument de planification, et d'esquisser les conditions de conciliation des usages qui leurs paraissent prévaloir. Interviennent à ce titre :

**Monsieur Jean-Marc Puissesseau**, Président de la CCI Côte d'Opale, pour qui les réflexions engagées par la CCI depuis plusieurs années voient ainsi leur concrétisation possible avec les perspectives qu'offre ce nouveau texte. Le Nord Pas de Calais dispose d'atouts majeurs que les acteurs économiques sont prêts à développer dans le contexte spécifique du détroit, mais aussi en concertation et en partenariat avec les acteurs européens qui partagent cet espace maritime. Ainsi le projet de territoire 2030 élaboré ces derniers mois constituera un point d'appui majeur à la mise en œuvre de cette planification, des priorités seront nécessairement avancées. L'objectif de la CCI Côte d'Opale est à ce titre clair : renforcer les activités traditionnelles, s'appuyer sur les potentiels qu'offrent les nouvelles activités pour permettre à la Côte d'Opale d'accéder au statut de « territoire intelligent »

**Monsieur Stéphane Gatto**, de la Direction interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord, précise le cadre d'intervention de cette planification et le rôle qu'entend jouer l'Etat dans sa mise en œuvre. Les objectifs sont fixés par la directive, le territoire maritime est déterminé, il est nécessairement transfrontalier. Il s'agira d'en intégrer les spécificités dans le cadre de l'élaboration des documents stratégiques de façade qui seront le fruit d'une large concertation. Cet espace maritime de Manche mer du Nord est caractéristique en raison des questions de sécurité, il s'agira bien de concilier des usages qui peuvent parfois être concurrents.

**Monsieur Patrick François** pour le CRPMEM, rappelle les enjeux que soit représenté le secteur de la pêche dans cette planification transversale. La profession a demandé depuis longtemps ce type d'outils, elle ne peut que se satisfaire de sa mise en œuvre, en souhaitant qu'il n'intervienne pas trop tard, car il apparaît historiquement que le développement de toute autre activité en mer conduit à réduire inéluctablement les espaces de pêche, or le Nord Pas-de-Calais est déjà particulièrement riche à la fois d'activités consommatrices d'espaces et de zones de protection qui limitent ses activités. La profession s'inquiète des projets de développement de certaines activités, notamment



**En partenariat avec :**



l'éolien, elle entend disposer de certaines garanties quant à la pérennisation des zones de pêche, les récents dossiers au large de la Haute-Normandie, ont révélé des changements de stratégie préjudiciables à la profession.

**Monsieur Pierre Peysson**, de wpd offshore France, veut apporter le témoignage d'une société responsable qui travaille le plus en amont possible avec l'ensemble des acteurs afin de bien intégrer l'ensemble des atouts et des contraintes de son activité de production énergétique en mer. Les projets en cours de développement ont démontré la conciliation possible d'usages qui apparaissaient concurrents. Il s'agit de réaliser un véritable travail de concertation avec l'ensemble des acteurs, de ne négliger aucune piste de réflexion et d'en traduire la portée de manière opérationnelle.

**Monsieur Philippe Pagot**, Directeur Environnement Maritime EDF, situe le contexte général du développement des énergies marines renouvelables que les lois « grenelle » ont engagé et que la loi de transition énergétique entend approfondir de manière plus significative. Le mix énergétique constitue un atout pour notre pays. Dans le Nord Pas de Calais il existe un potentiel industriel, avec des perspectives d'optimisation pour les productions. Biologiste de formation il insiste sur la nécessité d'intégrer les questions d'environnement. Il démontre que la conciliation avec les autres usages est tout à fait réalisable, comme elle se pratique d'ailleurs dans d'autres pays, elle suppose effectivement une concertation approfondie avec tous les acteurs. L'une des méthodes objectives est de définir des zones suffisamment larges de prospection pour permettre de manière adéquate de tendre vers une optimisation des usages pour l'ensemble de la zone

**Monsieur Philippe Vallette**, Directeur Général de Nausicaa, porteur du projet de « blue society », souligne les perspectives qu'offre aujourd'hui l'espace maritime pour notre civilisation. Mais que cette opportunité soit une réalité, il est nécessaire de bien intégrer les écosystèmes et la biodiversité non comme des variables d'ajustement mais comme des opportunités pour la survie de la planète et des habitants que nous sommes. La connaissance des milieux maritimes est encore trop partielle, il préconise de renforcer les savoirs pour décider en « connaissance de cause », de prévenir les risques pour l'environnement sachant que le changement climatique renforce certaines préoccupations.

Pour **Madame Catherine Canova-Ramet**, Directrice du Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le parc marin peut constituer un exemple d'une possible concertation élargie autour d'une problématique maritime devenue majeure. Ce parc, qui est engagé dans la définition de son plan de gestion, constitue assurément un test pour la mise en œuvre d'une conciliation des usages en intégrant précisément les protections, les écosystèmes et la biodiversité. Elle souligne le caractère pédagogique de la démarche et son intérêt dans la mise en œuvre de la planification qui va se développer avec cette nouvelle directive.

**Monsieur Christian Berger**, Directeur du Comité Régional du Tourisme Nord Pas de Calais rappelle d'abord la place de l'économie du tourisme littoral dans le Nord Pas de Calais. Il souligne



**En partenariat avec :**



l'intérêt d'une démarche prospective de planification pour des espaces littoraux majeurs dans la dynamique touristique. Dans le Nord Pas de Calais la diversité des activités touristiques marines et littorales vient renforcer une perspective positive du développement de ce secteur dont la conciliation avec les autres usages paraît plutôt favorable. Le Comité Régional du Tourisme sera attentif à la détermination des objectifs fixés par cette planification.

Après une discussion fructueuse avec la salle, le Pr Bernard Drobenko remercie tous les intervenants de la journée qui ont permis par la qualité des propos, par les analyses et les perspectives dressées de situer de manière plus précise les enjeux que représente cette nouvelle directive sur la planification de l'espace maritime pour le Nord Pas-de-Calais. Il souligne que le Campus de la Mer est disposé à accompagner ce processus engagé, pour mieux valoriser les atouts de cette région maritime européenne par nature dont le développement passera par une coopération interne et transfrontière renforcée.